



**Recommandations soumises dans le cadre des consultations du Comité permanent des finances de la Chambre des communes en prévision du budget de 2026**

**Présenté par : Association canadienne de la distribution de fruits et légumes**

**Date : Le 22 mai 2026**

## Recommandations

Dans le budget fédéral de 2026, le gouvernement du Canada devrait :

1. Faire de l'agriculture et de la production alimentaire un des fondements de la stratégie économique « Bâtir un Canada fort » et garantir qu'une approche pangouvernementale et la responsabilité conjointe des ministères soient en place pour promouvoir le statut du Canada comme superpuissance alimentaire.
2. Conclure un accord de libre-échange nord-américain qui protège les gains importants réalisés pour notre secteur dans le cadre de l'ALÉNA et de l'ACEUM, et garder un commerce libre de tarifs douaniers pour tous les fruits et légumes frais.
3. Accélérer la diversification du marché en étendant la reconnaissance mutuelle à d'autres pays clés et en abordant les obstacles en matière de réglementation et d'infrastructures qui entravent la compétitivité du Canada sur le marché mondial.
4. Accorder la priorité à la mise en œuvre du Projet de loi C-280, la Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais, afin de fournir aux vendeurs de fruits et légumes une protection financière essentielle.
5. Augmenter l'accès aux aliments pour les Canadiens par la création de carrefours alimentaires régionaux, notamment en investissant 150 millions de dollars pour soutenir l'amélioration des infrastructures et stimuler la croissance future du Marché des produits alimentaires de l'Ontario en tant qu'actif principal dans la stratégie du système alimentaire, en fournissant des fruits et légumes frais aux communautés urbaines, rurales et isolées dans tout le pays.
6. Faire du Programme national d'alimentation scolaire un fondement de l'infrastructure alimentaire soutenant la santé et le bien-être des familles au pays et offrant des possibilités aux entreprises canadiennes de fruits et légumes.
7. Promouvoir la recommandation du Guide alimentaire canadien, visant à remplir la moitié des assiettes de fruits et légumes, par l'intermédiaire des marchés publics et des programmes gouvernementaux.
8. Réaliser des investissements de capitaux durables afin de renforcer les infrastructures commerciales et de transport, notamment en améliorant la chaîne du froid, tout en veillant à ce que les capacités fédérales en matière de contrôle aux frontières et d'inspection respectent des normes de service adaptées aux marchandises périssables, comme les fruits et légumes frais.
9. Mettre en place des voies prioritaires aux points d'entrée et établir un programme pilote de négociants dignes de confiance afin de simplifier la circulation des produits périssables à faible risque et de réduire les coûts pour le secteur, les consommateurs et le gouvernement.
10. Aider les entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire à adopter des technologies innovantes, notamment des outils d'IA, et à mettre en œuvre des mesures de cybersécurité afin de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

11. Attirer et retenir les talents pour la future chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais en développant les futures compétences pour les différentes carrières disponibles et en investissant dans les infrastructures nécessaires pour retenir les travailleurs dans les collectivités partout au pays.
12. Maintenir une main-d'œuvre agricole stable en préservant le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) en tant que flux de main-d'œuvre distinct, avec une conception adaptée à l'usage prévu, et en instaurant un programme permanent d'employeurs reconnus dans le cadre du PTET.
13. Veiller à la disponibilité de la main-d'œuvre et résoudre les pénuries continues en restaurant le plafond de 30 % du PTET pour les segments de la chaîne d'approvisionnement sans exploitation agricole dans la ferme, notamment pour l'emballage, la vente en gros et la fabrication de produits alimentaires.
14. Fournir des ressources et du financement fédéraux pour accroître les efforts visant à réduire le gaspillage et les pertes en fruits et légumes frais tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en s'appuyant sur le travail du programme de récupération d'aliments excédentaires et sur le défi de réduction du gaspillage alimentaire.
15. Assurer un leadership et un financement à l'échelle fédérale afin de soutenir la mise en place de systèmes de gestion des déchets harmonisés, efficaces et économiques dans les collectivités partout au Canada, et éliminer les exigences de déclarations redondantes requises par le Registre fédéral sur les plastiques en exploitant les données déjà recueillies et déclarées conformément aux programmes provinciaux de responsabilité élargie des producteurs.
16. Soutenir financièrement les efforts consentis par le secteur en ce qui concerne l'innovation pour concevoir, faire certifier et élargir la disponibilité des solutions d'emballages alimentaires durables, notamment des autocollants PLU compostables, en vue de compenser les coûts de développement et d'adoption qui seraient autrement à la charge des consommateurs.
17. Créer un cadre réglementaire favorable aux nouveaux produits et nouvelles technologies et pratiques commerciales qui favorisent les solutions durables, notamment par l'harmonisation de l'enregistrement des produits à l'échelle de l'Amérique du Nord et l'octroi de ressources suffisantes à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).
18. Renforcer la coordination et la prévisibilité réglementaires entre les services fédéraux afin de garantir que les initiatives touchant la production alimentaire, le commerce et les chaînes d'approvisionnement en denrées périssables soient mises en œuvre en temps opportun et de manière coordonnée, dans le but de soutenir la compétitivité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement.